

CAMPBELL, PHILIPPART, LAIGO & ASSOCIES

45, Avenue Montaigne
75008 PARIS
01 47 23 64 82

www.parislaw.tm.fr

Contact : Charles Campbell
c.campbell@parislaw.tm.fr

Le cabinet a été constitué en 1974, ayant depuis cette date ses locaux sur l'avenue Montaigne proche des Champs-Élysées au centre de Paris.

Son équipe comprend aujourd'hui 14 avocats, de formation juridique française ou britannique, souvent complétée d'une deuxième formation en gestion.

Les principaux domaines d'intervention du cabinet sont :

- tous les aspects du droit des sociétés et du droit financier ;
- les investissements immobiliers ;
- le conseil et le contentieux en matière fiscale ;
- le conseil et le contentieux en matière sociale ;
- le conseil et le contentieux en matière commerciale ;
- l'épargne collective (conseil de SICAV et de FCP français ou étrangers) ;
- le droit patrimonial.

De vocation pluridisciplinaire, le cabinet a néanmoins souhaité rester à taille humaine pour préserver des rapports intuitu personae avec ses clients.

Même quand sa taille implique une équipe complète ou des domaines d'intervention et de compétence multiples, chaque dossier est sous la responsabilité d'un seul associé qui a ainsi une vision globale et peut avoir avec le client une meilleure compréhension des difficultés et une approche exhaustive des solutions à proposer.

Le cabinet est également membre de l'alliance TELFA (Trans European Law Firms Alliance), que Charles Campbell, l'un des fondateurs du cabinet, préside depuis 2003. TELFA a son siège à Bruxelles et regroupe, dans 20 cabinets, plus de 600 avocats à travers l'Europe.

L'organisation mise en place et les actions communes menées au fil des années permettent aux membres de TELFA d'intervenir fréquemment dans des opérations transfrontalières ou de répondre avec succès à des appels d'offres de groupes internationaux impliquant des actions juridiques coordonnées sur plusieurs pays.

Là encore, l'émphase a été mise sur le développement de rapports personnalisés entre les membres de TELFA et leurs clients et la recherche d'une philosophie commune quant au traitement des dossiers, l'objectif n'étant pas le seul échange de dossiers entre cabinets d'une même alliance mais la réalisation efficace de travaux en commun pour le bénéfice des clients.

Cette philosophie et cette expérience acquise, en France comme à l'étranger, des difficultés des entreprises et de leurs dirigeants rendent le cabinet particulièrement sensible aux valeurs sur lesquelles APIA s'est créée et le conduisent à suivre attentivement le développement de cette association.

Site TELFA : www.telfa.org